

MÉTAUX OSISKO ANNONCE L'ACQUISITION AMICALE DE PINE POINT MINING

N'EST PAS DESTINÉ À LA DISTRIBUTION PAR L'INTERMÉDIAIRE D'AGENCES DE TRANSMISSION DES ÉTATS-UNIS NI À LA DIFFUSION AUX ÉTATS-UNIS.

Montréal (Québec) et Toronto (Ontario) (le 18 décembre 2017) – Métaux Osisko (« Métaux Osisko ») (TSX-V : OM) et Pine Point Mining Limited (« Pine Point ») (TSX-V : ZINC) ont le plaisir d'annoncer qu'elles ont conclu une entente d'arrangement définitive le 15 décembre 2017 (l'« entente ») aux termes de laquelle, entre autres, i) Métaux Osisko a accepté d'acquérir toutes les actions ordinaires émises et en circulation de Pine Point et ii) une nouvelle société (« Spinco ») sera créée en vue de détenir tous les actifs et passifs de Pine Point, à l'exception du projet Pine Point situé dans les Territoires du Nord-Ouest (le « projet Pine Point »), le tout devant être réalisé par le biais d'un plan d'arrangement statutaire en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* de l'Ontario (l'« arrangement »). L'arrangement aura pour résultat que Métaux Osisko fera l'acquisition du projet Pine Point, en appui à la stratégie de Métaux Osisko visant le regroupement et le développement d'actifs de métaux de base à l'échelle du district minier.

Selon les termes de l'entente, les porteurs d'actions ordinaires de Pine Point (chaque action étant une « action de Pine Point ») aura le droit de recevoir, pour chaque action de Pine Point détenue immédiatement avant l'heure de prise d'effet de l'arrangement :

- i) 0,271 (le « ratio d'échange ») d'une action ordinaire de Métaux Osisko (chaque action ordinaire entière étant une « action de Métaux Osisko »);
- ii) 0,0677 d'un bon de souscription d'action ordinaire de Métaux Osisko (chaque bon de souscription entier étant un « bon de souscription en contrepartie de Métaux Osisko »), chaque bon de souscription en contrepartie de Métaux Osisko donnant le droit à son détenteur de souscrire à une action de Métaux Osisko à un prix de 1,50 \$ CA par action de Métaux Osisko sur une période de 12 mois à compter de la date de clôture de l'arrangement;
- iii) une (1) action ordinaire de Spinco (une « action de Spinco »), laquelle fera l'objet d'un regroupement sur la base de 10 pour 1 conformément à l'arrangement.

Le ratio d'échange suppose une contrepartie d'approximativement 0,21 \$ CA par action de Pine Point, basée sur le prix de l'action ordinaire de Métaux Osisko à la clôture de la Bourse de croissance TSX (« TSX-V ») le 15 décembre 2017 (pour plus de précision, aucune valeur attribuée aux bons de souscription en contrepartie de Métaux Osisko et aux actions de Spinco). De plus, le ratio d'échange représente une prime i) d'approximativement 23 % par rapport aux prix respectifs à la clôture et ii) d'approximativement 27 % par rapport aux prix moyens pondérés respectifs en fonction du volume sur 30 jours, dans chaque cas, des actions de Métaux Osisko et des actions de Pine Point à la clôture du TSX-V le 15 décembre 2017. Ceci résulte en une valeur nette totale d'approximativement 34 M\$ CA sur une base pleinement diluée dans le cours. Les actionnaires de Pine Point tireront également profit d'une participation dans Spinco et des options inhérentes aux bons de souscription en contrepartie de Métaux Osisko qu'ils sont en droit de recevoir conformément à l'arrangement. À la réalisation de l'arrangement, les actionnaires actuels de Métaux Osisko et de Pine Point détiendront respectivement environ 62 % et 38 % de Métaux Osisko *pro forma* (sur une base pleinement diluée dans le cours).

Faits saillants de Métaux Osisko pro forma

- **Leader en exploration des métaux de base** : Renforcement de la position de Métaux Osisko qui devient une des sociétés les plus dynamiques en matière d'exploration et de développement de métaux de base, à un moment où les facteurs fondamentaux liés à l'offre et à la demande sont exceptionnels.
- **Regroupement de deux camps miniers de premier plan pour la production de zinc au Canada** : Le projet Pine Point est un nouvel actif clé qui s'ajoute au portefeuille de Métaux Osisko. Avec le camp minier de Bathurst, Métaux Osisko contrôle maintenant un solide portefeuille de projets de

développement à l'intérieur de deux camps de classe mondiale, hôtes d'anciennes mines de métaux de base.

- **Maintien d'un fort bilan** : *Pro forma*, Métaux Osisko continuera d'avoir un fort bilan en raison de l'encaisse d'approximativement 38 M\$ CA qui est disponible pour faire progresser ses actifs peu ou non explorés.
- **Fort appui des actionnaires** : Métaux Osisko a conclu des ententes de vote et des conventions de soutien avec chaque administrateur, chaque membre de la haute direction ainsi que certains actionnaires importants de Pine Point (soit Global Resource Fund et Zebra Holdings and Investments S.à.r.l.) qui représentent environ 39,2 % des actions de Pine Point en circulation. Ces actionnaires de Pine Point appuyant l'arrangement ont accepté, entre autres, d'exercer les droits de vote rattachés à leurs actions de Pine Point **en faveur** de l'arrangement.

Faits saillants du projet Pine Point

- **Tirer profit d'installations substantielles** : Le projet Pine Point est situé à proximité de Hay River dans les Territoires du Nord-Ouest. Unique parmi les autres projets miniers dans les Territoires du Nord-Ouest, Pine Point dispose d'installations substantielles, y compris un accès par route asphaltée, la tête de la ligne ferroviaire à Hay Rover et un réseau hydro-électrique disponible sur le site.
- **Prêt pour le développement** : L'étude économique préliminaire positive du projet Pine Point qui a été déposée en mai 2017 ne considérait qu'un sous-ensemble restreint de gîtes exploitables par fosse à ciel ouvert, avec, au total, des ressources indiquées de 25,8 millions de tonnes à une teneur de 2,9 % pour le zinc et de 1,1 % pour le plomb et des ressources présumées de 3,7 millions de tonnes à une teneur de 2,9 % pour le zinc et de 0,8 % pour le plomb, à l'intérieur d'un inventaire plus important de ressources historiques qui n'ont pas été préparées conformément au Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers (le « **Règlement 43-101** »). Considérant les nombreuses cibles d'exploration avancée, Métaux Osisko est d'avis que le projet Pine Point est un des actifs de zinc non développés les plus prometteurs au Canada.
- **Paramètres économiques positifs** : Valeur actuelle nette avant impôts de 340,8 M\$ CA à un taux d'actualisation de 8 % et taux de rendement interne de 47,8 %, avec une période de recouvrement de 1,4 an. Valeur actuelle nette après impôts de 210,5 M\$ CA et taux de rendement interne de 34,5 %, avec une période de recouvrement de 1,8 an. Coûts en immobilisations pendant la période de préproduction de 153,8 M\$ CA, incluant des éventualités de 15 %, et des coûts en immobilisations de 117,5 M\$ CA pour la durée de vie de la mine.
- **Potentiel d'exploration remarquable à Pine Point** : Métaux Osisko espère tirer profit de l'exceptionnel potentiel d'exploration en vue d'améliorer substantiellement les ressources du projet Pine Point avant de faire progresser les études économiques, lequel est appuyé par un rapport technique intitulé « *NI 43-101 Preliminary Economic Assessment Technical Report on the Pine Point Zinc Project, Northwest Territories, Canada* » et daté du 1^{er} juin 2017 (avec une date d'effet au 18 avril 2017), rapport préparé par Garrett Macdonald, ing. (JDS Energy & Mining Inc.), Kelly McLeod, ing. (JDS Energy & Mining Inc.), Dino Pilotto, ing. (JDS Energy & Mining Inc.), Ken Embree, ing. (Knight Piésold Ltd), Albert Daniel Siega, ing. (consultant indépendant) et Paul Gann, géologue (consultant indépendant) chez Darnley Bay Resources Limited (maintenant, Pine Point) (le « **rapport technique de Pine Point** »). Au cours de ses 23 années de production, plus de 98 gîtes ont été découverts, dont 52 ont été exploités, produisant près de 64 millions de tonnes de minerai. Cette mine était à un moment considérée comme la plus rentable des mines de zinc-plomb au Canada. Métaux Osisko œuvrera à convertir et à reclasser de manière sélective les 46 gîtes historiques non développés conformément aux exigences du Règlement 43-101 et aussi utiliser des outils d'exploration moderne avec des stratégies innovatrices sur l'ensemble de la propriété afin de favoriser la découverte de nouveaux gisements.
- **Métallurgie exceptionnelle** : Métaux Osisko espère bénéficier d'une métallurgie conventionnelle

simple et éprouvée au projet Pine Point. Les essais métallurgiques antérieurs ont mis en évidence la possibilité d'obtenir des teneurs très élevées dans les concentrés, soit jusqu'à 59,5 % de zinc et jusqu'à 76,7 % de plomb, avec des quantités négligeables d'éléments délétères.

Jeff Hussey, président et chef de la direction de Métaux Osisko, se réjouit de la transaction annoncée aujourd'hui avec Pine Point : « L'ajout du projet Pine Point à notre portefeuille d'actifs d'exploration et de développement correspond exactement à notre stratégie visant la consolidation de districts miniers de métaux de base de classe mondiale. Nous nous réjouissons de mettre en œuvre une stratégie d'exploration dynamique et innovatrice afin de révéler le plein potentiel des deux districts miniers autrefois en production. »

Jamie Levy, président et chef de la direction de Pine Point, a déclaré : « Nous sommes ravis de procurer une valeur importante à nos actionnaires depuis l'acquisition du projet Pine Point à la fin de 2016. Nous sommes persuadés que l'équipe de Métaux Osisko sera en mesure d'accroître la valeur raisonnable créée au bénéfice de nos actionnaires communs alors que nous nous concentrerons sur le développement de nos autres actifs. »

Avantages pour les actionnaires de Pine Point

- Prime importante et immédiate d'approximativement 27 % basée sur le prix moyen pondéré en fonction du volume sur 30 jours des deux sociétés (aucune valeur attribuée aux bons de souscription en contrepartie de Métaux Osisko et aux actions de Spinco).
- Participation significative dans le portefeuille d'actifs de Métaux Osisko, bien financé et de grande qualité, y compris le très prometteur camp minier de Bathurst.
- Poursuite de la participation dans le projet Pine Point, puisque les actionnaires de Pine Point ont le droit de recevoir une contrepartie en actions de Métaux Osisko en vertu de l'arrangement.
- Métaux Osisko *pro forma* présente un potentiel de réévaluation notable en tant que société d'exploration diversifiée sur le marché des métaux de base.
- Poursuite de la participation dans les actifs de Pine Point autres que le projet Pine Point par le biais d'une participation en actions de Spinco, puisque les actionnaires de Pine Point ont le droit de recevoir une contrepartie en actions de Spinco en vertu de l'arrangement. En se basant sur le nombre d'actions de Pine Point actuellement en circulation, le nombre d'actions de Spinco en circulation sera d'approximativement 15,5 millions d'actions à la réalisation de l'arrangement.
- Les options inhérentes aux bons de souscription en contrepartie de Métaux Osisko que les actionnaires de Pine Point recevront en contrepartie dans le cadre de l'arrangement.

Avantages pour les actionnaires de Métaux Osisko

- Acquisition relative d'un autre actif zincifère de qualité au Canada avec un potentiel de croissance significatif lié à l'exploration à faible profondeur.
- L'équipe de Métaux Osisko est en position pour accroître la valeur en explorant et en développant de manière systématique le projet Pine Point.
- Un des quelques projets zincifères avec une métallurgie simple permettant de produire éventuellement des concentrés de grande qualité pendant une période d'approvisionnement restreint en concentré.
- Métaux Osisko *pro forma* présente un potentiel de réévaluation notable en tant que société d'exploration diversifiée sur le marché des métaux de base.

Résumé de la transaction

L'arrangement sera réalisé par le biais d'un plan d'arrangement statutaire en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* de l'Ontario et nécessitera, entre autres, l'accord d'au moins les deux tiers (66,67 %) des votes exprimés par les actionnaires de Pine Point lors de l'assemblée extraordinaire qui devrait avoir lieu en février 2018 (l'« assemblée de **Pine Point** »). L'arrangement sera aussi assujéti à l'approbation par une

« majorité des actionnaires minoritaires » de Pine Point, soit la majorité des voix exprimées par les actionnaires de Pine Point dont les votes peuvent être inclus en vue de déterminer l'approbation des porteurs minoritaires conformément au Règlement 61-101 – *Mesures de protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières*. Les actionnaires de Pine Point, qui représente approximativement 39,2 % des actions de Pine Point, incluant tous les administrateurs et membres de la haute direction ainsi que certains actionnaires importants de Pine Point, ont conclu des ententes de vote et des conventions de soutien avec Métaux Osisko en appui à l'arrangement.

En plus des approbations requises auprès des actionnaires de Pine Point et de la Cour supérieure de justice de l'Ontario (rôle commercial), la transaction est aussi assujettie aux approbations réglementaires applicables et à certaines autres conditions de clôture communes pour une transaction de cette nature. L'entente comprend des protections d'accord usuelles, y compris des dispositions de retrait fiduciaire, des clauses de non-sollicitation et le droit de concurrencer toute proposition supérieure. En outre, une indemnité de rupture de 1,435 M\$ CA est payable par Pine Point à Métaux Osisko dans certains cas, si l'arrangement n'est pas réalisé.

Tous les détails concernant l'arrangement seront compris dans la circulaire d'information de la direction de Pine Point décrivant les sujets qui seront traités lors de l'assemblée de Pine Point, laquelle devrait être envoyée aux actionnaires de Pine Point en janvier 2018 et sera disponible sur SEDAR sous le profil de l'émetteur de Pine Point à www.sedar.com. Une copie de l'arrangement sera aussi disponible sous le profil de Pine Point sur SEDAR, à www.sedar.com.

La distribution des actions de Métaux Osisko, des bons de souscription en contrepartie de Métaux Osisko et des actions de Spinco dans le cadre de l'arrangement ne sera pas inscrite en vertu de la loi des États-Unis intitulée Securities Act of 1933 dans sa version modifiée (la « **US Securities Act** ») et de tels titres ne peuvent être offerts ni vendus aux États-Unis en l'absence d'enregistrement ou des dispenses applicables d'enregistrement fournis par la US Securities Act et les autorités réglementaires en valeurs mobilières applicables dans les états concernés. Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat d'actions de Métaux Osisko, de bons de souscription en contrepartie de Métaux Osisko ou d'actions de Spinco, et il n'y aura aucune offre de vente ni vente de tels titres dans n'importe quelle juridiction où une telle offre, sollicitation ou vente serait contraire aux lois.

Recommandations du conseil d'administration

Le conseil d'administration de Pine Point, sur la recommandation du comité spécial du conseil d'administration de Pine Point qui est constitué entièrement d'administrateurs indépendants, a approuvé l'arrangement à l'unanimité et recommandera aux actionnaires de Pine Point de voter **pour** l'arrangement. Le comité spécial du conseil d'administration de Pine Point a obtenu un avis de Cormark Securities Inc. selon lequel, compte tenu des hypothèses, des limites et des réserves énoncées dans l'avis et auxquels le présent avis est assujéti, la contrepartie à recevoir par les actionnaires de Pine Point dans le cadre de l'arrangement est équitable, d'un point de vue financier, pour les actionnaires de Pine Point. Des copies de l'avis sur le caractère équitable de Cormark Securities Inc., qui doit être lu attentivement et dans son intégralité, ainsi que d'autres informations pertinentes seront incluses dans la circulaire d'information de la direction qui sera envoyée aux actionnaires de Pine Point relativement à l'assemblée de Pine Point.

De même, le conseil d'administration de Métaux Osisko a approuvé l'arrangement à l'unanimité. Le conseil d'administration de Métaux Osisko a obtenu un avis de Maxit Capital LP selon lequel, compte tenu des hypothèses, des limites et des réserves énoncées dans l'avis et auxquels le présent avis est assujéti, la contrepartie devant être payée par Métaux Osisko dans le cadre de l'arrangement est équitable, d'un point de vue financier, pour Métaux Osisko.

Conseillers

Maxit Capital LP est le conseiller financier de Métaux Osisko et de son conseil d'administration. Bennett Jones LLP est le conseiller juridique de Métaux Osisko.

Cormark Securities Inc. est le conseiller financier du comité spécial du conseil d'administration de Pine Point. Irwin Lowy LLP est le conseiller juridique de Pine Point. Cassels Brock & Blackwell LLP est le conseiller juridique du comité spécial du conseil d'administration de Pine Point.

À propos de Métaux Osisko

Métaux Osisko est une société canadienne d'exploration et de développement créant de la valeur ajoutée sur le marché des métaux de base, en particulier sur le marché du zinc. En 2017, Métaux Osisko a acquis plus de 50 000 hectares de terrains dans le camp minier de Bathurst (« **CMB** »). L'objectif est d'y développer un portefeuille d'actifs comptant plusieurs gisements qui pourraient alimenter une usine centrale. En parallèle, Métaux Osisko surveille plusieurs paires axés sur les métaux de base pour des opportunités d'acquisition de projets. Au Québec, Métaux Osisko a fait l'acquisition de 42 000 hectares couvrant 12 propriétés d'exploration préliminaire pour le zinc dont l'avancement se fera de façon sélective. Redevances Aurifères Osisko Itée (TSX/NYSE : OR) et Minière Osisko (TSX : OSK) sont des actionnaires importants de la Société.

Pour obtenir plus de renseignements au sujet de Métaux Osisko, veuillez visiter le site www.osiskometals.com ou contacter :

Jeff Hussey

Président et chef de la direction
Métaux Osisko
514 861-4441
Courriel : info@osiskometals.com
www.osiskometals.com

Christina Lalli

Directrice, Relations avec les investisseurs
Métaux Osisko
514 861-4441
Courriel : info@osiskometals.com
www.osiskometals.com

À propos de Pine Point Mining Limited

Pine Point a acquis une participation de 100 % dans le projet de Pine Point (plomb-zinc) en décembre 2016. Depuis, les résultats positifs d'une étude économique préliminaire (EEP) du projet font état d'une exploitation minière solide laquelle, au cours des 13 ans de vie de la mine, aura une valeur actuelle nette après impôts de 210,5 M\$ CA et un taux de rendement interne de 34,5 %, avec une période de recouvrement de 1,8 an. L'étude a considéré un prix du zinc de 1,10 \$ US par livre, un prix du plomb de 1,00 \$ US par livre et un taux de change de 0,75 \$ US pour 1,00 \$ CA. Le rapport technique de Pine Point est basé sur l'estimation des ressources du projet Pine Point et a été préparé conformément au Règlement 43-101, avec une date d'effet au 18 avril 2017.

Stanley Clemmer, géologue en chef de Pine Point, est une « personne qualifiée » au sens du Règlement 43-101 et a révisé et approuvé l'information technique et scientifique relative à Pine Point dans le présent communiqué de presse.

Pour obtenir plus de renseignements au sujet de Pine Point, veuillez visiter le site www.pinepointmining.com ou contacter :

Jamie Levy

Président et chef de la direction
Pine Point Mining Incorporated
416 567-2440
Courriel: jlevy@pinepointmining.com
www.pinepointmining.com

Steve Hosein

Renmark Financial Communications Inc.
416 644-2020 ou 514 939-3989
Courriel : shosein@renmarkfinancial.com
www.renmarkfinancial.com

Mise en garde à propos des renseignements prospectifs

Le présent communiqué contient des « renseignements prospectifs » au sens attribué à ce terme par les lois canadiennes applicables sur les valeurs mobilières, qui sont basés sur des attentes, des estimations et des projections en date du présent communiqué. Les renseignements prospectifs comportent des risques, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les événements, les résultats, le rendement, les perspectives et les opportunités réels soient sensiblement différents de ceux exprimés ou suggérés dans les renseignements prospectifs. Les renseignements prospectifs contenus dans le présent communiqué comprennent notamment : les avantages attendus de l'arrangement pour Métaux Osisko et les actionnaires de Métaux Osisko; les avantages attendus de l'arrangement pour Pine Point et les actionnaires

de Pine Point; la valeur des actions de Métaux Osisko, des bons de souscription en contrepartie de Métaux Osisko et des actions de Spinco étant émis en contrepartie de l'arrangement; la capitalisation boursière de Métaux Osisko à la suite de la réalisation de l'arrangement; la réception en temps opportun des approbations requises auprès des actionnaires, de la cour, des bourses des valeurs mobilières et des organismes de réglementation à l'égard de l'arrangement; la capacité de Métaux Osisko et de Pine Point d'honorer en temps opportun les conditions préalables à la réalisation de l'arrangement; le délai prévu pour l'assemblée de Pine Point en vue d'examiner l'arrangement; la clôture de l'arrangement; la durée du cycle actuel du marché et les obligations d'un émetteur pour survivre au cycle actuel du marché; au potentiel de croissance future de Métaux Osisko, de Spinco et de leurs entreprises respectives; les futurs plans de développement minier.

Ces énoncés prospectifs reposent sur des hypothèses raisonnables et des estimations faites par la direction de Métaux Osisko et de Pine Point, le cas échéant, au moment où ces énoncés ont été formulés. Les résultats réels dans l'avenir pourraient être sensiblement différents puisque les énoncés prospectifs impliquent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels, le rendement ou les réalisations de Métaux Osisko ou de Pine Point, le cas échéant, soient sensiblement différents des résultats, du rendement ou des réalisations futurs explicitement ou implicitement indiqués par de tels énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent notamment : la satisfaction ou la renonciation de toutes conditions applicables pour la clôture de l'arrangement (y compris la réception de toutes approbations requises ou de tous consentements requis auprès des actionnaires, de la cour, des bourses des valeurs mobilières et des organismes de réglementation et l'absence de changement important à l'égard des parties et de leurs entreprises respectives, comme décrites plus précisément dans l'entente d'arrangement); les synergies attendues en cas de non-réalisation de l'arrangement; les risques liés à l'intégration d'activités commerciales; les fluctuations des conditions macroéconomiques en général; les fluctuations des marchés des valeurs mobilières et du prix des actions de Métaux Osisko et des actions de Pine Point; les fluctuations des prix au comptant et à terme du zinc, de l'or, de l'argent, des métaux de base ou de certains autres métaux; les fluctuations des devises (comme le taux de change du dollar canadien en dollar américain); le changement, autant national que local, au niveau du gouvernement, de la législation, de l'imposition, des contrôles, des règlements et des développements économiques et politiques; les risques et les dangers liés à l'exploration, au développement et à l'exploitation minière (incluant les risques environnementaux, les accidents industriels, les pressions inhabituelles ou imprévues dans les formations rocheuses, les effondrements et les inondations); l'incapacité d'obtenir une couverture d'assurances adéquate pour les risques et les dangers; l'existence de lois et de règlements qui peuvent restreindre l'exploitation; les relations avec les employés; les relations et les demandes des communautés locales et des populations autochtones; la disponibilité des intrants miniers et de la main-d'œuvre et l'augmentation des coûts qui y sont associés; la nature spéculative des activités d'exploration et de développement minier (y compris les risques associés à l'obtention des permis requis et des autorisations gouvernementales); les titres de propriété; les risques compris dans chacun des documents publics de divulgation de Métaux Osisko et de Pine Point qui ont été déposés sur SEDAR, au www.sedar.com. De plus, le défaut de Pine Point de se conformer aux modalités de l'entente pourrait faire en sorte que Pine Point serait dans l'obligation de payer une indemnité de rupture à Métaux Osisko, ayant pour résultat possible une incidence défavorable importante sur la situation financière et les résultats d'exploitation de Pine Point et de sa capacité à financer les opportunités de croissance et les opérations actuelles. Bien que les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué soient basés sur des hypothèses considérées raisonnables de l'avis de la direction de Métaux Osisko ou de Pine Point, le cas échéant, au moment de leur publication, Métaux Osisko ou Pine Point, selon le cas, ne peuvent garantir aux actionnaires que les résultats réels seront conformes aux énoncés prospectifs, puisqu'il pourrait y avoir d'autres facteurs qui auraient pour effet que les résultats ne soient pas comme anticipés, estimés ou prévus. Métaux Osisko et Pine Point déclinent toute intention ou obligation d'actualiser ou de réviser tout renseignement prospectif, que ce soit pour tenir compte de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou pour toute autre raison, sauf si requis par la loi.

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) déclinent toute responsabilité concernant la véracité ou l'exactitude du présent communiqué. Aucune bourse, commission des valeurs mobilières ou autre autorité réglementaire n'a approuvé ni désapprouvé les renseignements contenus dans les présentes.